



Brigitte Nadeau  
Secrétaire recherchiste de l'AÉSS

15 mars 2011

Les articles complets vous seront envoyés sur demande à l'adresse de l'AÉSS:  
[aess@asso.ulaval.ca](mailto:aess@asso.ulaval.ca).

## MANIFESTATION DU 12 MARS 2011

**Valérie Simard. « Des milliers de personnes dénoncent le budget Bachand », 12 mars 2011.**

« Taxe sur la santé, hausse des frais de scolarité et lutte au déficit budgétaire: les mesures prévues dans le prochain budget du gouvernement Charest ont été vivement dénoncées par des dizaines de milliers de personnes venues manifester dans les rues du centre-ville de Montréal, samedi après-midi. Bien que l'événement se soit déroulé dans le calme, dix personnes ont été arrêtées avant le début de la marche. »

[...]

« On ignore si les manifestants arrêtés appartenaient à une association particulière.

Le porte-parole de l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSÉ), Gabriel Nadeau-Dubois, a vivement dénoncé ces arrestations qu'il qualifie d'«arbitraires». »

[...]

« Les participants sont partis de la Place du Canada et se sont rendus devant le bureau de Jean Charest situé au 2001, avenue Mc Gill College où les porte-parole de diverses organisations se sont adressés à la foule. Venus de Laval, de la Montérégie, du Saguenay-Lac-Saint-Jean et même de la Gaspésie pour exprimer leur mécontentement, les manifestants - au nombre de 55 000 selon les organisateurs - avaient de multiples revendications. Les étudiants ont réclamé un gel des frais de scolarité, les syndicats, l'abolition de la taxe santé qui atteindra 200\$ par contribuable en 2012, et les employés de la fonction publique, une réduction de la sous-traitance. Tous ont toutefois demandé une chose: que l'atteinte de l'équilibre budgétaire soit reportée. «L'obsession du gouvernement de vouloir atteindre l'équilibre budgétaire en 2014, c'est trop tôt, a soutenu le président de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ), Michel Arsenault. La Banque mondiale et le Fonds monétaire international le disent. Nous sommes dans une sortie de crise. C'est très dangereux de vouloir atteindre l'équilibre budgétaire maintenant. On veut maintenir et améliorer nos bénéfices sociaux. On pense qu'il y a d'autres solutions que celles que le gouvernement actuel va apporter dans son budget. »

[...]

« Plus de 150 organisations syndicales, communautaires et étudiantes ont pris part à cette manifestation nationale qui était chapeautée par l'Alliance sociale et la Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics. Des députés du Parti québécois ainsi que les porte-parole de Québec Solidaire, Françoise David et Amir Khadir, ont aussi participé à la marche. «On a laissé pour des bouchées de pain les droits d'exploitation miniers, pétroliers et gaziers, a souligné Amir Khadir. Il y a plein de revenus légitimes qui permettraient au gouvernement de balancer son budget.»

**Gilbert Lavoie, « La manif contre l'équilibre budgétaire », 12 mars 2011.**

« Le budget Bachand sera déposé jeudi. Peut-on vraiment reporter l'équilibre budgétaire à plus tard? Personnellement, j'en doute. Nous vivons à crédit depuis tellement longtemps...

À vous la parole.

Rappel du contexte préalable à la discussion:

Ils étaient des dizaines de milliers, peut-être 55,000 selon les organisateurs, à défiler samedi, dans les rues de Montréal pour protester contre la décision du gouvernement Charest de retourner à l'équilibre budgétaire en 2014.

«Les étudiants ont réclamé un gel des frais de scolarité, les syndicats, l'abolition de la taxe santé qui atteindra 200\$ par contribuable en 2012, et les employés de la fonction publique, une réduction de la sous-traitance» peut-on lire sur Cyberpresse.

Selon eux, les compressions que se prépare à imposer le gouvernement menacent la reprise économique.

Plus de 150 organisations syndicales, communautaires et étudiantes ont pris part à cette manifestation chapeautée par l'Alliance sociale et la Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics. »

## FRAIS DE SCOLARITÉ

**Ariane Lacoursière, « Droits de scolarité: les parents sont «pris à la gorge » », 11 mars 2011.**

« Les parents qui gagnent ensemble entre 30 000\$ et 60 000\$ par année devraient déboursier annuellement 6000\$ pour subvenir aux besoins de chacun de leurs enfants, selon le régime de prêts et bourses du gouvernement. Mais dans les faits, les parents ne peuvent supporter une telle dépense et ne paient en moyenne que de 2000\$ à 3000\$ par enfant, selon les calculs de fédérations d'étudiants et de parents, qui pressent le gouvernement de ne pas hausser les droits de scolarité à l'université.

«On en demande trop aux familles. Tous les parents veulent aider à payer les études de leurs enfants, mais plusieurs ne sont pas en mesure de contribuer suffisamment. Les enfants doivent

travailler plus, et ça met en péril leurs études», affirme Lorraine Desjardins, porte-parole de la Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec. »

[...]

Aux yeux de François Paquet, le président de la Fédération des comités de parents du Québec, aucune hausse n'est acceptable. «La situation est déjà difficile: les parents de la classe moyenne sont pris à la gorge.»

«La seule façon de s'assurer que tous les jeunes de la classe moyenne qui le veulent puissent accéder à l'université est de ne pas hausser les droits de scolarité», renchérit Léo Bureau-Blouin, président de la Fédération étudiante collégiale du Québec.

Le porte-parole de la ministre Beauchamp, Dave Leclerc, assure que le gouvernement a écouté les différents acteurs du milieu de l'éducation. «Mais tout le monde doit contribuer. Il y aura une hausse des droits. L'aide financière sera ajustée en conséquence.»

Le président de la Fédération étudiante universitaire du Québec, Louis-Philippe Savoie, estime que le gouvernement n'a jamais démontré la volonté réelle de hausser l'aide financière aux études.

À la chambre de commerce du Montréal métropolitain, on estime qu'on doit voir les droits de scolarité comme un investissement plutôt qu'une dépense. »

**Daphnée Dion-Viens, « Les parents ont atteint leur limite financière, selon la FEUQ », 11 mars 2011.**

« Alors que la hausse des droits de scolarité sera au coeur du prochain budget provincial, les étudiants reviennent à la charge pour dénoncer le calcul de l'aide financière, qui surestime la capacité de payer des parents, affirment-ils. Une situation qui ne fera qu'empirer avec l'augmentation de la facture étudiante, selon eux. »

[...]

« Selon une enquête de la Fédération étudiante universitaire (FEUQ) dévoilée hier, 40 % des étudiants qui devraient recevoir une contribution parentale n'y ont pas droit en réalité. Dans plusieurs cas, les parents n'ont tout simplement pas les moyens de payer, affirme Louis-Philippe Savoie, président de la FEUQ, qui en profite pour dénoncer une fois de plus la hausse annoncée des droits de scolarité. «Au niveau des parents, la limite est déjà atteinte», affirme-t-il. »

[...]

« Les parents d'un enfant unique inscrit au baccalauréat devraient être en mesure de lui verser 1260 \$ par année, selon le simulateur de calcul que *Le Soleil* a testé hier sur le site de l'Aide financière aux études. Et ce, même si ces parents ont un revenu familial annuel de 30 000 \$ par année, ce qui est inférieur au salaire minimum à temps plein pour deux adultes. »

[...]

« C'est pourquoi la FEUQ et la Fédération étudiante collégiale réclament que le revenu familial minimum à partir duquel une contribution parentale est exigée passe de 30 000 \$ à 45 000 \$.

Cette revendication est partagée par la Fédération des comités de parents et la Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées. »

[...]

« Cette dernière [Lorraine Desjardins, agente de communication pour la Fédération] craint que la hausse de la facture étudiante - combinée à l'augmentation d'autres coûts comme les tarifs d'électricité, l'essence et l'épicerie - ne mène à un «cul-de-sac». «Si ça continue, on va revenir aux années 50, où il y avait juste les enfants de familles riches qui avaient accès à l'université», lance-t-elle. »

[...]

« Au cabinet de la ministre de l'Éducation, Line Beauchamp, on s'est contenté d'affirmer hier que la hausse des droits de scolarité allait être accompagnée de mesures visant à revoir l'aide financière aux études. »

### **Gilbert Lavoie, « Hausse des frais de scolarité universitaire: 3ème acte », 11 mars 2011.**

« Vos commentaires sur la hausse des frais de scolarité universaire illustrent les profondes divergences d'opinions sur le sujet, dont nous connaissons le dénouement jeudi prochain, à la lecture du budget Bachand. Vous êtes plusieurs à penser qu'il faut augmenter les frais, mais vous êtes tous aussi nombreux à vous méfier de telles hausses. L'endettement des étudiants demeure une préoccupation majeure. Mais vous craignez aussi que le gouvernement ne profite d'une telle hausse pour diminuer son aide aux universités.

[...]

Enfin, vous rappelez que les frais sont déjà dégelés et augmentent de 50 \$ par session. Selon mon collègue Jean-Marc Salvét (LE SOLEIL de ce matin), le ministre Bachand annoncera une hausse sur une période de cinq ans. On peut également prévoir des améliorations au programme des prêts et bourses pour aider les moins bien nantis. Est-ce que les jeux sont faits? Je le pense.

Le dernier budget a imposé de nouvelles mesures pour accroître les budgets de la santé. On fera la même chose dans l'éducation.

À vous la parole. »

### **Gilbert Lavoie, « La hausse des frais de scolarité: 2ème acte », 10 mars 2011.**

« Je vous signale que l'un des arguments les plus souvent utilisés en faveur de la hausse, est l'appauvrissement actuel de nos universités et la baisse de la qualité des cours. On perd de bons professeurs, et les institutions utilisent des chargés de cours payés à des salaires misérables. Tout le monde serait peut-être gagnant si nos universités étaient mieux financées. À la condition, évidemment, que les prêts et bourses soient améliorés pour ceux et celles qui n'ont pas les moyens de payer.

La Fédération des chambres de commerce du Québec rappelle qu'ailleurs au pays, les droits de scolarité comptent pour 25 % des recettes totales des universités, comparativement à 12,7 % au

Québec. Le Comité national des jeunes du Parti québécois s'objecte à cette demande, et propose plutôt un sommet réunissant tous les acteurs de la communauté postsecondaire. »

[...]

« Le gouvernement a tenu une rencontre de consultation sur le sujet en décembre, mais les associations étudiants s'en sont retirés.

Les jeunes libéraux proposent de leur côté une hausse des frais depuis 2007 et font valoir que c'est la seule manière de mettre fin au sous-financement des universités. »

**Daniel Zizian (président-directeur général de la CRÉPUQ), « Point de vue. Pour une solution durable au sous-financement des universités », 5 mars 2011.**

Zizian présente d'abord des arguments en faveur de l'éducation et d'une meilleure scolarisation entraînant une société plus riche, en meilleure santé, offrant de meilleurs services.

« Le gouvernement doit s'engager à accroître son financement aux universités, de manière à ce que les subventions de fonctionnement intègrent minimalement des indexations annuelles suffisantes pour couvrir les coûts de système réels et financer adéquatement les hausses des clientèles étudiantes. »

« [...] en termes de subventions de fonctionnement par étudiant équivalent à temps plein pondéré, le Québec se situe maintenant au septième rang des provinces canadiennes. »

« En ce qui a trait aux étudiants, les gels successifs des droits de scolarité au cours des dernières décennies ont fait en sorte qu'il leur en coûte aujourd'hui moins cher pour acquérir une formation universitaire que ce n'était le cas en 1968, en dollars constants. Le gouvernement ayant annoncé sa décision de hausser les droits de scolarité à compter de l'automne 2012, la CREPUQ a mis de l'avant une proposition qui ramènerait les droits de scolarité à une valeur équivalente à celle de 1968. Une hausse de 500 \$ par année sur une période de trois ans (à compter de l'année 2012-13) représenterait environ 300 M\$ récurrents, dont 75 M\$ (soit 25%) serviraient à la bonification de l'aide financière aux étudiants. Le tout entraînerait un réinvestissement d'environ 225 M\$ (au net de l'aide financière) dans notre réseau universitaire. »

« Pour leur part, les entreprises doivent être mises à contribution, notamment en étant encouragées à développer davantage leurs activités de philanthropie avec l'université. Dans cette optique, la CREPUQ propose au gouvernement de créer une enveloppe importante servant à financer un programme d'appariement des dons faits aux universités. »

« Ces mesures permettraient de réduire l'écart de financement qui existe entre les établissements universitaires québécois et ceux des autres provinces canadiennes, établi, à partir des données réelles de 2007-2008, à 620 M\$ par année. [...] Au-delà des décisions à l'égard de la hausse des droits de scolarité, le prochain discours sur le budget doit comporter l'annonce d'un plan d'action audacieux qui permettra d'apporter une solution durable au problème du sous-financement chronique de nos universités. »

## SALAIRE DU RECTEUR

**Daphnée Dion-Viens, « Augmentation du salaire du recteur de l'Université Laval: décision «malavisée» », 12 mars 2011.**

« La ministre de l'Éducation, Line Beauchamp, condamne la décision du conseil d'administration de l'Université Laval, qui a accepté d'octroyer une augmentation de salaire de 100 000 \$ en un an au recteur Denis Brière. «Dans le contexte budgétaire actuel, il s'agit d'une décision surprenante et malavisée. Tout le monde doit montrer l'exemple, les gestionnaires aussi», a affirmé hier son attaché de presse, Dave Leclerc. »

[...]

« La première hausse, accordée en 2009, était de 39 579 \$, pour un total de 270 000 \$. En avril 2010, le salaire du recteur a été de nouveau bonifié de 60 000 \$, portant maintenant son salaire à 330 000\$, soit une hausse de 43 % depuis 2009. »

[...]

« De son côté, la directrice des communications, Hélène Côté, s'est contentée d'indiquer hier que le salaire du recteur a été ajusté par rapport à la moyenne des universités québécoises comparables (McGill, Concordia, Montréal et Sherbrooke), qui s'élève à 358 000 \$. «La décision d'avril 2010 est une correction pour respecter celle de 2009, car le calcul des moyennes de 2009 était erroné», a précisé Mme Côté hier, tout en soulignant que la rémunération du recteur demeure inférieure à la moyenne des salaires des dirigeants des 10 grandes universités canadiennes, qui serait de 407 000 \$. »

[...]

« Par ailleurs, le cabinet de la ministre de l'Éducation a confirmé hier que cette augmentation de salaire ne contrevient pas à la loi 100, parce que la deuxième augmentation de salaire accordée au recteur Brière est rétroactive à 2009. Entrée en vigueur le 1er avril 2010, la loi 100 limite à 0,5 % les augmentations de salaire des dirigeants d'organismes publics, y compris ceux du réseau de la santé et de l'éducation. »

**Daphnée Dion-Viens, « Augmentation du salaire du recteur: les profs sont outrés », 12 mars 2011.**

« Les professeurs de l'Université Laval, qui ont accepté un gel salarial pendant deux ans, ne digèrent pas du tout l'augmentation de salaire de 43 % qui a été accordée au recteur Denis Brière. «C'est difficilement justifiable et difficilement compréhensible», a laissé tomber hier Yves Lacouture, président du Syndicat des professeurs de l'Université Laval (SPUL). »

[...]

« Le président du SPUL n'est pas convaincu par les justifications de l'administration universitaire, qui explique cette hausse par le rattrapage à faire pour rejoindre la moyenne des universités comparables. Les professeurs revendiquent justement des augmentations de salaire comparables à la rémunération de leurs collègues des grandes universités canadiennes. «Cette rhétorique n'est pas bonne pour les profs, mais elle est bonne pour le recteur», fait-il remarquer, tout en rappelant que les négociations avec l'administration reprendront dès 2012. »

[...]

« La Confédération des associations d'étudiants de l'Université Laval a aussi tenu à dénoncer hier l'augmentation de salaire du recteur Brière, à quelques jours du dévoilement du budget provincial qui fixera une hausse des droits de scolarité pendant cinq ans. « C'est une dépense problématique qui aurait dû être évitée, surtout dans le contexte actuel, où on demande à tout le monde de se serrer la ceinture », affirme sa présidente, Barbara Poirier. »

[...]

« Les chargés de cours négocient présentement le renouvellement de leur convention collective avec l'administration universitaire, mais les questions entourant la rémunération n'ont pas encore été abordées. »

**Gilbert Lavoie, « Le salaire du recteur: méchant «timing»! », 12 mars 2011.**

« Au moment où le gouvernement Charest se prépare à hausser les frais de scolarité, on apprend que le salaire du recteur de l'Université Laval, Denis Brière, a été majoré de 100 000\$ en une seule année.

En fait, son salaire a été haussé de 43 % depuis 2009, pour atteindre 330 000 \$.

La raison invoquée: son salaire a été ajusté sur la moyenne des universités québécoises comparables, soit McGill, Concordia, Montréal et Sherbrooke.

L'affaire scandalise les professeurs de Laval, à qui on a imposé un gel salarial de 2 ans en 2010 et 2011.

Combien vaut un recteur d'université? Ceux des filiales de l'Université du Québec à Gatineau, Trois-Rivières, Rimouski et Chicoutimi gagnent deux fois moins cher.

Le premier ministre gagne deux fois moins cher que les recteurs des grandes universités...

Tout est relatif, mais il est clair, indépendamment du mérite, que la hausse de 100 000 \$ accordée à M. Brière, quand on se prépare à augmenter les frais de scolarité universitaire, arrive à un bien mauvais moment. »

**Hélène Côté, « Mise au point: le salaire du recteur est gelé depuis juin 2009 », 15 mars 2011.**

« Au cours des derniers jours, divers médias ont diffusé des informations ayant trait au salaire du recteur de l'Université Laval. Certaines de ces informations [étaient] incomplètes [...]. »

[...]

« Ce sont les membres du Comité des conditions d'emploi des membres de la direction qui se rapportent au Conseil d'administration de l'Université Laval qui ont déterminé, au début de juin 2009, le salaire du recteur en fonction de la rémunération moyenne pertinente des autres universités québécoises comparables et non des universités canadiennes. Par la suite, une correction a dû être apportée, car les données à partir desquelles la rémunération avait alors été établie, en fonction de la moyenne des salaires des recteurs des grandes universités québécoises, étaient erronées. En avril 2010, le Conseil d'administration de l'Université Laval a décidé de

corriger la situation et de geler le salaire du recteur à 330 000 \$ à son niveau de 2009, ce qui, dans le contexte d'alors, était cohérent avec le gel salarial demandé aux professeurs. »

[...]

« Sur le plan financier, le résultat de ce gel du salaire du recteur de l'Université Laval fait que ce salaire est désormais inférieur (de l'ordre de - 7,8%) à la rémunération moyenne des recteurs des universités québécoises comparables, laquelle est de l'ordre de 358,000 \$, et nettement inférieur au salaire établi pour le recteur de l'Université de Montréal (de l'ordre de -9,6%). »

[...]

« Pourquoi, dès lors, affirme-t-on dans Le Soleil du 12 mars que la ministre responsable du MELS condamne le Conseil d'administration de l'Université Laval alors que, la veille, la même ministre affirmait que tout était correct et légal en ce qui concerne le dossier de la rémunération du recteur de l'Université Laval? Dans quelle mesure les informations diffusées par Le Soleil peuvent-elles donner l'impression que le recteur a récemment obtenu une augmentation salariale alors que quiconque s'est intéressé à ce dossier et l'a suivi depuis juin 2009 sait que cela n'est pas le cas.

Denis Brière  
Recteur »

## ÉDUCATION SELON LA COALITION POUR L'AVENIR DU QUÉBEC

**Jean-Marc Salvé, « Coalition pour l'avenir du Québec: 500 bénévoles sont prêts », 12 mars 2011.**

La Coalition pour l'avenir du Québec de François Legault et de Charles Sirois se rapproche de l'ADQ. La Coalition « [...] présentera sous peu son projet pour le système d'éducation québécois. »

## BUDGET BACHAND: AUGMENTATION DES FRAIS DE SCOLARITÉ

**Denis Lessard , « Budget Bachand: douloureuse mise à jour du régime des rentes », 16 mars 2011.**

L'exercice de demain sera aussi douloureux. Québec devrait annoncer que les droits de scolarité augmenteront à un rythme accru. Jusqu'ici, on s'était contenté d'une hausse de 50\$ par trimestre, une augmentation annuelle de 100\$ pour la plupart des étudiants. Pour atteindre plus rapidement la moyenne canadienne, on presse le pas. Conformément à la proposition de la Conférence des recteurs (CREPUQ), la hausse sera d'environ 500\$ par année pendant trois ans.